

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 À 17 HEURES 30

N° DEL2017_031 : PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE SUR LE TARN :
APPROBATION DES MONTANTS DÉFINITIFS DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le lundi 27 mars 2017 à 17 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Agnès BRU

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Messieurs, madame, Philippe GRANIER, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Fabien LACOSTE (pouvoir à Elodie NADJAR), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Odile LACAZE (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE)

Votants : 39

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

N° DEL2017_031 : PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE SUR LE TARN : APPROBATION DES MONTANTS DÉFINITIFS DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Lors de sa séance du 7 octobre 2014, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération de création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi.

Ce plan de financement doit être réactualisé compte tenu des éléments suivants :

- notification du montant définitif des subventions de l'État (590 000 €) et du Département (993 921 €) ;
- actualisation du coût prévisionnel global de l'opération. Le coût total de l'opération s'élève à 8,5 M€ hors taxes : 5,5 M€ hors taxes pour la passerelle et l'ouvrage de protection du viaduc (crédits déplacements doux) et 3 M€ hors taxes pour les aménagements urbains (crédits voirie et aménagements urbains). En déduisant les subventions obtenues (3,23 M€), le coût net de la passerelle et de l'ouvrage de protection du viaduc s'élève donc à 2,27 M€ hors taxes (5,5 M€ - 3,23 M€).

Le plan de financement définitif de l'opération est donc le suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT	
Ouvrage Passerelle	Etudes et travaux	4 968 000 €	Région Occitanie	1 644 000 €
Ouvrage de protection du viaduc SNCF	Etudes et travaux	526 000 €	Département	993 921 €
Stabilisation - renforcement Talus rive gauche	Etudes et travaux	274 000 €	Etat	590 000 €
Aménagements urbains, parements et fontaine	Etudes et travaux	2 695 000 €	Agglomération	Crédits déplacements doux 2 266 079 €
				Crédits Voirie et aménagements urbains 2 969 000 €
TOTAL		8 463 000 €		8 463 000 €

Par ailleurs, afin de suivre sur plusieurs exercices budgétaires les travaux liés à la construction de la passerelle, une autorisation de programme a été créée lors du conseil communautaire du 10 février 2015.

Pour rappel, une autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices budgétaires.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (dépenses mandatées chaque année) et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget primitif.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

En plus de la passerelle, la communauté d'agglomération utilise ce type de dispositif pour de nombreuses opérations : hôtel d'entreprises, halle technologique Innoprod, centre technique de collecte, rocade, renouvellement des bus et les actions du programme local de l'habitat (logement social et prêt première clef en Albigeois).

Le périmètre de travaux retenu lors de la création de l'autorisation de programme relative à la construction de la passerelle était le suivant : ouvrage passerelle et ses atterrissements, ouvrage de protection du viaduc et la fontaine. Il s'agit du périmètre de l'appel d'offre lancé pour les travaux de la passerelle.

Au vue du plan de financement définitif, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme votée en 2015. Le montant révisé de l'autorisation de programme s'élève à 6 663 000 € hors taxes (périmètre retenu en 2015), soit 7 996 000 euros TTC. L'échéancier de crédits de paiement associé à cette autorisation de programme est le suivant :

Exercice	2015 €TTC	2016 €TTC	2017 €TTC	2018 €TTC	2019 €TTC	Total €TTC
Crédit de paiements prévisionnels	548 536,54 €	156 395,35 €	4 670 000,00 €	2 000 000,00 €	621 068,11 €	7 996 000,00 €
Recettes :						
Subv. Région			986 400,00 €	657 600,00 €	- €	1 644 000,00 €
Subv Etat			200 000,00 €	390 000,00 €	- €	590 000,00 €
Subv Département			298 000,00 €	298 361,00 €	397 560,00 €	993 921,00 €
Autofinancement et emprunt	462 536,54 €	130 740,35 €	2 419 600,00 €	326 039,00 €	131 508,11 €	3 470 424,00 €
FCTVA	86 000,00 €	25 655,00 €	766 000,00 €	328 000,00 €	92 000,00 €	1 297 655,00 €
Total recettes	548 536,54 €	156 395,35 €	4 670 000,00 €	2 000 000,00 €	621 068,11 €	7 996 000,00 €

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 7 octobre 2014 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi.

VU la délibération du 10 février 2015 approuvant la création d'une autorisation de programme pour l'opération de création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi.

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 mars 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 31 voix pour, 3 voix contre
 Madame Dominique MAS, Monsieur Frédéric CABROLIER, monsieur Pascal PRAGNERE
5 abstention(s)

Monsieur Fabien LACOSTE, Monsieur Patrice BEDIER, Madame Elodie NADJAR, Monsieur Robert AZAIS, Madame Blandine THUEL

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT	
Ouvrage Passerelle	Etudes et travaux	4 968 000 €	Région Occitanie	1 644 000 €
Ouvrage de protection du viaduc SNCF	Etudes et travaux	526 000 €	Département	993 921 €
Stabilisation - renforcement Talus rive gauche	Etudes et travaux	274 000 €	Etat	590 000 €
Aménagements urbains, parements et fontaine	Etudes et travaux	2 695 000 €	Agglomération	Crédits déplacements doux 2 266 079 €
				Crédits Voirie et aménagements urbains 2 969 000 €
TOTAL		8 463 000 €		8 463 000 €

DECIDE de réviser le montant de l'autorisation de programme relative à la construction d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn. Le montant révisé de l'autorisation de programme révisé s'élève à 7 996 000 € TTC. L'échéancier de crédits de paiement associé est le suivant :

Exercice	2015 €TTC	2016 €TTC	2017 €TTC	2018 €TTC	2019 €TTC	Total €TTC
Crédit de paiements prévisionnels	548 536,54 €	156 395,35 €	4 670 000,00 €	2 000 000,00 €	621 068,11 €	7 996 000,00 €
Recettes :						
Subv. Région			986 400,00 €	657 600,00 €	- €	1 644 000,00 €
Subv Etat			200 000,00 €	390 000,00 €	- €	590 000,00 €
Subv Département			298 000,00 €	298 361,00 €	397 560,00 €	993 921,00 €
Autofinancement et emprunt	462 536,54 €	130 740,35 €	2 419 600,00 €	326 039,00 €	131 508,11 €	3 470 424,00 €
FCTVA	86 000,00 €	25 655,00 €	766 000,00 €	328 000,00 €	92 000,00 €	1 297 655,00 €
Total recettes	548 536,54 €	156 395,35 €	4 670 000,00 €	2 000 000,00 €	621 068,11 €	7 996 000,00 €

AUTORISE le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 mars 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE